



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/PV.2829
8 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNIQUE OFFICIEL DE LA 2829e SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
le mardi 8 novembre 1988, à 17 heures

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général et est distribué à la place d'un compte rendu sténographique.

"A sa 2829e séance, tenue à huis clos le 8 novembre 1988, le Conseil de sécurité a examiné son projet de rapport à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 1987 au 15 juin 1988. Le Conseil de sécurité a adopté le projet de rapport à l'unanimité."
